

Ordi 2.0 : la plan anti-fracture numérique

d'Eric Besson

45% des ménages français ne disposent pas d'un ordinateur à la maison. Sur ce constat, Eric Besson, secrétaire d'Etat au développement de l'économie numérique, lance le programme « ordi 2.0 », ce 24 juin, qui cumule améliorations de mesures déjà en place et un projet ambitieux.

« Etre privé d'ordinateur aujourd'hui pour les publics fragiles, c'est être privé d'accès à l'information, à la culture, à l'éducation, aux services publics, donc être exposé à un risque accru de marginalisation », a rappelé le ministre. Lequel présente un plan en trois volets.

Tout d'abord, il s'agit tout d'abord de permettre aux entreprises de donner leurs ordinateurs inutiles mais en état de marche à leurs salariés, sans charges sociales ni fiscales. En fait, cette possibilité est déjà prévue par la loi de finances 2008. Mais, pour en faciliter l'application, une charte a été mise en place, déjà signée par les groupes Bolloré, Casino, Laser, La Poste et SNCF, et la société Poweo. Elle précise des éléments de la procédure comme notamment, le fait de fournir au salarié un équipement libre de droits en ce qui concerne les logiciels d'exploitation.

« Si le dispositif législatif était appliqué massivement par les entreprises, le taux d'équipement des ménages français pourrait ainsi augmenter de 5 points sur un an et de 10 points sur deux ans » estime Eric Besson.

Label « ordi 2.0 »

Deuxième volet prévu par le programme « ordi 2.0 » : favoriser la création d'une filière nationale de reconditionnement, de redistribution et de retraitement des ordinateurs, avec la création d'un « label de confiance », garantissant un matériel en état de fonctionnement et vendu à très bas prix.

Concrètement, les ordinateurs usagés, mais en état de fonctionnement, pourront être upgradés et vendus à très bas prix, voire donnés à certaines catégories d'usagers. Bénéficiaires escomptés : les structures d'aide sociale, les associations et clubs du troisième âge, les centres pour handicapés, les points d'accès public à Internet....

Les ordinateurs hors d'usage, eux, devront être traités de la manière la plus écologique possible. Et le Ministre entend encourager l'implication des entreprises de l'économie solidaire qui contribuent à l'insertion des publics en difficulté dans le processus, notamment pour le reconditionnement des ordinateurs. Un portail internet servira d'interface entre les offres et les demandes de matériel labellisé. On ne sait pas encore quand il sera opérationnel. Prochaine étape : au moins de juillet, les parties prenantes du projet se réuniront pour décider d'une méthodologie, sous la houlette de la DUI, délégation aux usages de l'internet.

Fracture européenne

Troisième volet du programme : traiter la fracture numérique au niveau européen. Dans le cadre de la présidence française, la conférence européenne « e-inclusion », à Vienne, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre prochain, sera l'occasion d'évoquer des sujets comme le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes grâce aux nouvelles technologies, la prise en

compte du handicap pour l'accès et l'usage des services numériques, ou encore la lutte contre l'« illectronisme ». « Cette conférence sera l'occasion de mettre en place de nouveaux instruments autour de l'Internet mobile et des technologies sans fil, qui permettront aux populations cibles de les utiliser et d'en retirer des bénéfices » précise Eric Besson.

Cette démarche s'inscrit dans le plan d'action i2010 « Une Société de l'information européenne, pour la croissance et l'emploi », adopté en 2005 par la Commission européenne. C'est dans ce cadre que déjà, en juin 2006, à Riga, les ministres de l'Union européenne se sont engagés à favoriser l'accès à l'Internet pour tous et notamment des populations rencontrant des difficultés économiques, sociales ou des problèmes liés à l'âge et au handicap.